

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: VECTOMAX FG

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0024

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0015217-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

VECTOMAX FG

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
	Adresse	Parc d' Affaires de Crécy 10A, rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier au Mont d'Or France
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0024	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0015217-0000	
Date de l'autorisation	18/06/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	08/03/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Valent Biosciences LLC
Adresse du fabricant	1910 Innovation Way, suite 100 IL 60048 Libertyville États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	A-Z Drying Inc, 215 State St. 50461 Iowa Osage États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1244 - Bacillus sphaericus 2362, souche ABTS-1743
Nom du fabricant	Valent Biosciences
Adresse du fabricant	1910 Innovation Way, suite 100 IL 60048 Libertyville États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	AbbVie Inc. Chemical and Agricultural Products Division,1401 Sheridan Road Illinois 60064 North Chicago États-Unis
	Valent BioSciences 2142 350th Street 50461 Iowa Osage États-Unis
Substance active	5 - Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52
Nom du fabricant	Valent Biosciences LLC
Adresse du fabricant	1910 Innovation Way, suite 100 IL 60048 Libertyville États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	AbbVie Inc. 1401 Sheridan Road Illinois 60064 North Chicago États-Unis
	Valent BioSciences LLC 2142 350th Street 50461 Iowa Osage États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52	Bacillus thuringiensis subsp. israelensis Serotype H14, Strain AM65-52	Substance active			4,6
Bacillus sphaericus 2362, souche ABTS-1743		Substance active	143447-72-7		2,8
Silice amorphe synthétique (dioxyde de silicium) (nano)			112926-00-8	231-545-4	0,2

2.2. Type de formulation

Granulés solides

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Applications terrestres dans les gîtes larvaires - Professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide destiné à la lutte contre les larves de moustiques dans les gîtes larvaires

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Culex spp
Nom commun: Moustiques (Culicidae)
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Aedes (Ochlerotatus) spp
Nom commun: Moustiques (Culicidae)
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Coquillettidia spp
Nom commun: Moustiques (Culicidae)
Stade de développement: Larves|Insectes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Usage extérieur, pour lutter contre les moustiques dans les gites larvaires tels que:

- Eaux usées :

Effluents et bassins d'eaux usées, bassins d'oxydation, fosses septiques, étangs d'épuration des déchets animaux, eaux résiduaires provenant des processus de transformation des fruits et légumes.

-Systèmes d'eaux pluviales / de drainage :

Égouts, fossés de drainage, fossés en bordure de route, bassins de rétention et bassins d'infiltration.

- Zones marines / côtières :

Zones tidales, marais salants, mangroves, estuaires

-Plans d'eau :

Sites aquatiques naturels et artificiels tels que conteneurs, lacs, étangs, canaux, rivières et ruisseaux (y compris leurs abords), plaines inondables, marécages, marais, eaux de crue, mares d'eaux en forêts, bassins de fonte des neiges, rizières.

Méthode(s) d'application

Application terrestre -

Dispersion des granulés avec un épandeur manuel ou monté sur véhicule, avec des souffleurs de granules montés sur véhicule motorisé, des souffleurs portatifs à dos, et

<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>des cuillères graduées et dosimètres pour les applications ciblées</p> <p>Dose d'application : 10 à 20 kg/ha (équivalent à 5,4 x 10¹⁰ à 1,1 x 10¹¹ CFU / ha) en fonction de la densité de population et de la qualité de l'eau. - 0 - Dose d'application : 10 à 20 kg/ha (équivalent à 5,4 x 10¹⁰ à 1,1 x 10¹¹ CFU / ha) en fonction de la densité de population et de la qualité de l'eau.</p> <p>Utiliser les doses d'application plus élevées (20 kg/ha) en cas de prédominance du 4^{ème} stade larvaire, d'une haute densité de moustique ou d'une eau contenant un niveau élevé de matières organiques.</p> <p>Renouveler l'application si besoin (généralement après 1 à 4 semaines); maximum 8 applications répétées.</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Sac en polyéthylène (PE) de 18,14 kg</p> <p>Sac en polypropylène (PE) de 454 kg</p> <p>Sac en polypropylène (PP) de 544 kg</p> <p>Bouteille en Polyéthylène haute densité (PEHD) de 500 g</p> <p>Bouteille en Polyéthylène haute densité (PEHD) de 5 kg</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- L'étiquette du produit doit informer l'utilisateur de la nécessité de consulter les autorités locales et de respecter les conditions requises avant l'utilisation du VECTOMAX FG en milieu naturel.
- Des autorisations spécifiques sont requises avant l'utilisation du produit VECTOMAX FG dans les zones couvertes par le réseau Natura 2000, les zones protégées ou les réserves naturelles.
- L'utilisateur doit enregistrer toutes les informations concernant les applications, en indiquant les situations précises des zones traitées, les dates précises de traitement ainsi que les quantités, doses et concentrations utilisées. Ces informations doivent être conservées pendant au moins 10 ans et fournies aux autorités locales ou aux chercheurs s'ils le demandent.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Applications terrestres en décharges et environnements urbains - Professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide destiné à la lutte contre les larves de moustiques en décharges et environnements urbains
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Culex spp Nom commun: Moustiques (Culicidae) Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Aedes (Ochlerotatus) spp Nom commun: Moustiques (Culicidae) Stade de développement: Larves Insectes Nom scientifique: Coquillettidia spp Nom commun: Moustiques (Culicidae) Stade de développement: Larves Insectes
Domaine d'utilisation	Extérieur Environnements urbains: -Bassins de captage (bouches d'égouts) -Décharges de pneus usagés: pneus stockés dans des bennes d'ordures, des décharges ou autres points de collecte, usines de recyclage et autres zones de dépôts. -Abreuvoirs pour animaux domestiques
Méthode(s) d'application	Application terrestre - Dispersion des granulés avec un épandeur manuel ou monté sur véhicule, avec des souffleurs de granules montés sur véhicule motorisé, des souffleurs portatifs à dos, et des cuillères graduées et dosimètres pour les applications ciblées

Taux et fréquences d'application

Bassins de captage (bouches d'égouts): Dose d'application: 10 g / bouche d'égout
Décharge de pneus usagés: Dose d'application: 10-20 kg/ha (équivalent à 1-2 g / m²).
Abreuvoirs pour animaux domestiques: Appliquer 10 g / 50 L d'eau. Renouveler l'application si besoin (généralement après 1 à 4 semaines) - 0 -
Bassins de captage (bouches d'égouts):

Dose d'application: 10 g / bouche d'égout

Décharge de pneus usagés:

Dose d'application: 10-20 kg/ha (équivalent à 1-2 g / m²).

Renouveler l'application si besoin (généralement après 1 à 4 semaines); maximum 8 applications répétées.

Abreuvoirs pour animaux domestiques: Appliquer 10 g / 50 L d'eau. Renouveler l'application si besoin (généralement après 1 à 4 semaines)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Sac en polyéthylène (PE) de 18,14 kg

Sac en polypropylène (PE) de 454 kg

Sac en polypropylène (PP) de 544 kg

Bouteille en Polyéthylène haute densité (PEHD) de 500 g

Bouteille en Polyéthylène haute densité (PEHD) de 5 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Le produit VECTOMAX FG peut être appliqué dans des zones contenant des poissons, et autres espèces aquatiques et végétales. VECTOMAX FG peut être appliqué sur les zones utilisées par ou en contact avec les humains, les animaux domestiques, les chevaux, le bétail, les oiseaux ou la faune.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- L'équipement utilisé pour les traitements doit être adapté, correctement entretenu et calibré.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible (stades larvaires), le moment des applications et les zones à traiter.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection, des lunettes de protection et un masque respiratoire EN FFP3 pendant toutes les phases de manipulation du produit.
- Pour les travailleurs entrant après épandage sur une zone traitée, porter un vêtement de travail et des gants de protection.
- Le produit ne doit pas être utilisé par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
- Mettre en place une zone non accessible à la population générale pendant le traitement.
- Ne pas utiliser dans l'eau d'irrigation des cultures alimentaires à l'exception des eaux de rizières pour lesquelles un délai avant récolte de 1 mois doit être respecté.
- Ne pas dépasser 8 applications par an, espacé d'au moins 7 jours entre 2 applications.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes,...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 6 mois
- Ne pas dépasser la température de 25 °C
- Stocker à l'abri de la lumière
- Garder le produit dans l'emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.

6. Autres informations

La bioactivité minimale totale dans le produit est de 50 BS UTI/mg.